

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 187 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Sandrine MAUREL - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Moussa BENKACI représenté par

Francis TAULAN - Julien BERTEI représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Romain BUCHAUT représenté par Olivier FREGEAC - René-Francis CARPENTIER représenté par Vincent GOYET - Emmanuelle CHARAFE représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Jean-Jacques COULOMB représenté par Frédéric GIBELOT - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBIFLOTTE représenté par David GALTIER - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Pauline ROSSELL représentée par Eric SEMERDJIAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Louis VINCENT représenté par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Mathilde CHABOCHE - Robert DAGORNE - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Dona RICHARD - Lionel ROYER-PERREAUT - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Fabrice POUSSARDIN représenté à 14h15 par Richard MALLIE - François BERNARDINI représenté à 14h54 par Eric CASADO - Patrick PAPPALARDO représenté à 15h00 par Guy TEISSIER - Françoise TERME représentée à 15h40 par Nicolas ISNARD - Jean-Pierre SERRUS représentée à 15h43 par Amapola VENTRON.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA à 15h11 - Sophie GUERARD à 15h12 - Henri PONS à 15h30 - Sabine BERNASCONI à 15h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 15h30 - Magali GIOVANNANGELI à 15h30 - Jessie LINTON à 15h42 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-002-17504/25/CM

**■ Plan Local de Mobilité des communes de Berre l'Etang, Coudoux, La Fare les Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren (Basse Vallée de l'Arc) -
Approbation du plan d'actions**

117691

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan Local de Mobilité (PLM) Basse Vallée de l'Arc s'inscrit dans la stratégie métropolitaine du plan de mobilité 2020-2030. Ce plan, compatible avec les différents documents de planification sur les orientations environnementales et urbaines vise à offrir une mobilité multimodale adaptée aux enjeux locaux, à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et à améliorer la qualité de l'air. Les principaux objectifs incluent :

- La réduction de 15 % de la part modale de la voiture et de la moto.
- L'augmentation de 50 % de l'utilisation des transports collectifs.
- Le développement des mobilités actives, pour atteindre une part modale de 7 % des déplacements à vélo.

Le Plan de Mobilité prévoit sa déclinaison à l'échelle des 25 bassins de mobilité que compte la métropole. Ainsi chaque bassin de mobilité fera l'objet d'une démarche concertée puis d'un plan d'actions chiffré et hiérarchisé délibéré par les institutions concernées, à savoir les communes et la Métropole.

Ainsi, le PLM Basse Vallée de l'Arc a été coconstruit avec les représentants des communes de Berre l'Etang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren, et les acteurs du territoire de mars 2023 à décembre 2024. Il s'inscrit dans la continuité de la démarche locale ambitieuse et innovante de comités de mobilité initiés par la commune de Velaux en 2021. Des ateliers techniques ont permis d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels : l'Etat, la Région Sud, le Département des Bouches-du Rhône, la CCIMP, la SNCF, Vinci Autoroute, ...

Tout au long de la démarche, les partenaires ont rencontré un panel de représentants de la société civile particulièrement concernés par le projet de mobilité local, à l'occasion de réunions de concertation.

Les documents annexés à la présente délibération constituent le PLM :

- Annexe 1 : Le diagnostic dynamique du périmètre permettant de prendre la mesure de l'ensemble des composantes de la mobilité locale ainsi que des projets d'aménagement urbain et de développement économique identifiés.
- Annexe 2 : Le document de synthèse du PLM.
- Annexe 3 : Le programme d'actions pluriannuelles.

Les enjeux du diagnostic du bassin de proximité Basse Vallée de l'Arc :

Situé en plein cœur de la Métropole, le bassin BVA, peuplé de 52 000 habitants et accueillant 15 000 emplois, est tourné à la fois vers Vitrolles/Marignane/Marseille (41% des déplacements d'échanges), vers l'est avec Aix-en-Provence (24%) et dans une moindre mesure vers le pays Salonnais. Ce positionnement géographique favorise des flux de transit très importants générant des congestions paralysant le réseau routier aux heures de pointes avec une dépendance marquée à la voiture (75 % des déplacements).

Les enjeux principaux identifiés à l'issue du diagnostic sont les suivants :

- La réduction des déplacements motorisés sur les courtes distances (<3 km).
- Le développement des alternatives à la voiture, notamment pour la mobilité scolaire.
- L'amélioration de la sécurité pour les piétons et les cyclistes.
- L'optimisation des infrastructures intermodales, tels que les pôles d'échanges multimodaux (PEM) et les aires de covoiturage
- La sensibilisation des habitants pour encourager un changement de comportement pour faciliter les pratiques de mobilité durables.

Le Plan Local de Mobilité « Basse Vallée de l'Arc » :

Le Plan local de Mobilité de la Basse Vallée de l'Arc se compose d'un programme de **47 actions** (annexe n°3) autour de 2 principaux axes stratégiques.

- ***Axe stratégique reliant le centre urbain de La Fare les Oliviers, le PEM de Coudoux, le rond-point du Moulin du Pont et le centre urbain de Ventabren :***

Cet axe comprend la construction de deux nouveaux pôles d'échanges multimodaux : le PEM de La Fare-les-Oliviers, et celui de Coudoux. Ces portes d'entrée du Réseau Express Métropolitain, visent à faciliter les déplacements des habitants et salariés vers des destinations clés comme Aix-en-Provence, Salon-de-Provence et Marseille. Le lancement des études pour la mise en œuvre d'un réseau cyclable assurant le maillage entre La-Fare-les-Oliviers, Coudoux, Velaux, Ventabren puis Velaux-Rognac visera la connexion entre les communes du périmètre. A noter également la création de l'aire de covoiturage du Moulin du Pont pour se rendre à Aix-en-Provence et au Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence.

- ***Axe stratégique reliant les centres urbains de Berre l'Etang et de Rognac :***

La mise en place de la multimodalité sur le réseau routier se traduit par la requalification de la RD 21 et de la RD 113. Le nouveau plan de circulation de Rognac a pour but de réduire le trafic de transit, apaiser le centre-urbain et améliorer la fiabilité de la desserte TC au niveau de la gare. Ces projets viennent en complément d'autres opérations pour favoriser le report modal et diminuer la part de voiture individuelle sur le territoire.

4.2 Le Plan d'actions par leviers

Le système vélo global, 16 actions ont été identifiées sur ce levier :

Parmi les priorités, il est prévu l'aménagement de la ligne 3 métropolitaine du plan vélo entre Vitrolles et Rognac, avec une extension jusqu'à Velaux. L'aménagement d'itinéraires cyclables structurants à l'échelle intercommunale, entre La Fare-les-Oliviers et Coudoux, Ventabren et Velaux via la D10. Viennent en complément de la mise en place de schémas cyclables communaux ; ces trois schémas sont d'ores et déjà engagés à Berre-l'Etang, Velaux et La Fare-les-Oliviers.

Des études d'opportunité pour finaliser ce maillage par des connexions secondaires ou de loisirs, seront également menées afin de :

- Relier le bassin Basse Vallée de l'Arc au Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.
- Aménager une piste cyclable aux abords de l'Arc à Berre-l'Étang.
- Requalifier l'Avenue Général De Gaulle à Velaux.
- Relier Ventabren à Velaux via la D19.
- Connecter le quartier des Brets-Barjaquets à Rognac.

Pour renforcer l'usage du vélo, des solutions de stationnement sécurisé près des centralités, et un système de vélos en libre-service sur le périmètre de la Basse Vallée de l'Arc, sont également prévus par la maîtrise d'ouvrage communale.

Sur le périmètre de ce PLM, les partenaires entendent développer un réseau vélo d'environ 50 km de voies cyclables aménagées, continues et sécurisées ayant pour objectifs de rejoindre les principales polarités des villes et de compléter ce maillage par 500 stationnements vélos (arceaux et box sécurisés) sur le périmètre.

Le système de transport collectif performant, 5 actions ont été identifiées pour ce levier :

Les actions proposées visent à améliorer les infrastructures routières et les services de transport collectif pour renforcer l'attractivité et la connectivité du territoire. Une étude sera menée pour requalifier la D21. L'optimisation des lignes de transport collectif vers Vitrolles et Aix-en-Provence sera étudiée pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Le système routier réinventé, innovant, efficace et durable, 9 actions ont été identifiées pour ce levier :

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), une optimisation de la gare de péage de l'A8 depuis la D10. Le Réaménagement du secteur entre le giratoire des Guigues et le trèfle RD113/RD21 comptent parmi les actions prioritaires à engager. Des études d'opportunité seront lancées à Ventabren, Berre-l'Étang et Rognac, tandis que l'aire de covoiturage du Moulin du Pont à Velaux fait partie du plan d'actions.

Le réseau hiérarchisé de pôles d'échanges multimodaux (PEM), 5 actions ont été identifiées pour ce levier :

Les projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Coudoux et La Fare-les-Oliviers, seront desservis par le REM routier, des lignes interurbaines et des services de Transport à la Demande (TAD PMR). Des améliorations d'accessibilité et de services sont proposées sur la gare de Rognac en coordination avec la Région, Gares et Connexions, la Ville de Rognac et la Métropole.

Les espaces publics partagés et attractifs, 9 actions ont été identifiées pour ce levier :

Ces actions incluent l'élaboration et la mise en place de plans de circulation pour Rognac et Berre-l'Étang ; ainsi que l'extension des zones apaisées (zone 30 et zone 20) à La Fare-les-Oliviers et l'entrée de ville sur la D10 à Ventabren. Des initiatives comme la végétalisation, la désimperméabilisation des espaces publics visent à améliorer le confort urbain. Pour les écoles, des solutions comme les pédibus et les "rues aux écoles" renforcent la sécurité et l'autonomie des élèves. Enfin, le jalonnement piéton encouragera le stationnement en périphérie, tandis que des mesures de régulation favoriseront une meilleure rotation du stationnement, notamment à Berre-l'Étang.

Se donner les moyens de réussir, 3 actions ont été identifiées pour ce levier :

Ces actions visent à encourager des mobilités durables et à impliquer l'ensemble des acteurs locaux. Le dispositif *Savoir Rouler à Vélo* sera déployé dans certaines écoles pour sensibiliser les jeunes à la pratique sécurisée du vélo. Les entreprises et administrations locales seront accompagnées par notamment le dispositif MopiPro, dans la mise en œuvre de Plans de Mobilité Employeur (PDME) et du développement du covoiturage. La maîtrise d'ouvrage de ce programme pluriannuel de 47 actions se répartit entre la Métropole (17 actions), les 6 communes (19 actions), le Département (3 actions) et les autres acteurs concernés dont ASF pour les PEM autoroutiers. Le dernier comité de Pilotage s'est tenu le 17 décembre 2024 et a validé le principe du Plan Local de Mobilité de la Basse Vallée de l'Arc. Les actions du PLM Basse Vallée de l'Arc, seront intégrées au suivi du plan de mobilité réalisé annuellement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;
- La loi n°96-1236 du 31 décembre 1996 relative à l'Air l'Utilisation Rationnelle de l'Energie ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain ;
- La loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, « Grenelle II » ;
- La loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit européen ;
- L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relative à l'organisation de la consultation locale ;
- Le décret n°2020-457 du 21 avril 2020 portant nouvelle stratégie nationale bas carbone (SNBC2) ;
- La délibération du 17 décembre 2020 relative à la création du comité des partenaires en vertu de l'article L 1231-5 du Code des Transports ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité Métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvé le Plan Local de Mobilité de la Basse Vallée de l'Arc ci-annexé et son programme d'actions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS